

Monsieur Julien DENORMANDIE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

Paris, le 4 décembre 2020

Objet : sollicitation du Réseau national des projets alimentaires territoriaux sur la mesure « Soutien au déploiement des PAT » du plan France Relance.

Copie : les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en charge du suivi du dispositif PAT.

Dossier suivi par : Marc Nielsen, Association Terres en villes, marc.nielsen@terresenvilles.org

Monsieur le Ministre,

Le Premier ministre a présenté ce jeudi 3 septembre le plan France Relance, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. 100 milliards d'euros y seront consacrés, dont 1,2 milliard pour le volet agricole.

Parmi les mesures déployées dans le cadre du volet « Transition agricole, alimentation et forêt », la mesure « Soutien au déploiement des PAT » attire toute notre attention.

Nous souhaitons tout d'abord saluer la décision de consacrer une enveloppe dédiée du plan de relance à ce dispositif qui pourra connaître un fort déploiement au sein des territoires.

En tant que Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT), réseau réunissant plus de 120 acteurs engagés dans la co-construction et la mise en œuvre des PAT à toutes les échelles, nous souhaitons toutefois attirer votre vigilance sur plusieurs points.

Si nous soutenons la décision de ne pas restreindre l'accès à ces financements aux seuls PAT officiellement reconnus par votre Ministère, il nous paraît important de souligner que les territoires sont outillés de manière très inégale, tant humainement que financièrement. Parallèlement, tous les territoires ne connaissent pas le même degré d'avancement et de maturité dans la formalisation de leur politique alimentaire territoriale.

C'est pourquoi, afin d'éviter que les financements disponibles ne bénéficient qu'à un nombre réduit de territoires, nous plaçons pour que :

- Une communication claire soit mise en place en amont de la publication des cahiers des charges et appels à projets afin que les bénéficiaires puissent se préparer à y répondre ;
- L'on puisse s'assurer de la diffusion de cette communication à toutes les échelles ;
- Une boîte à outil claire et facilement disponible relative aux modalités de mobilisation des financements puisse être mise en place pour accompagner les bénéficiaires.

- Plusieurs vagues d'AAP ou AMI soient mises en place et que l'agenda de chacun d'entre eux soient connus au préalable dans un laps de temps raisonnable, afin que chaque territoire puisse s'organiser en conséquence ;
- L'on puisse s'assurer d'une distribution et répartition des financements disponibles auprès de tous types de territoires (urbains, périurbains, ruraux, ultramarins...) et tous types de porteurs de projets ;

Nous soulignons également l'importance de ne pas sous-estimer les investissements immatériels et d'ingénierie d'animation nécessaires au déploiement des PAT. En effet, la pérennité des démarches alimentaires de territoire dépend pour beaucoup de leur animation, pour laquelle il n'existe malheureusement pas d'autres solutions de financements en dehors de la mobilisation des fonds propres des collectivités. Il est d'ores-et déjà important de réfléchir à l'après 2022 lorsque les crédits alloués auront été consommés, et ce, pour éviter que les dynamiques enclenchées ne retombent.

Enfin, nous souhaitons vous témoigner à nouveau de l'intérêt que le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux porte à cette mesure, et vous affirmer que nous sommes prêts à nous mobiliser auprès de vos services, tant au niveau national que régional pour que l'utilisation de cette enveloppe financière se fasse dans les meilleures conditions. Que ce soit par le relai d'informations auprès des membres du Réseau, la remontée de besoins et attentes exprimés par ceux-ci ou par la contribution à l'amélioration du dispositif et de ses modalités de mise en œuvre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

L'équipe de coordination du Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT)